

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE N°111/2021

**Objet** : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – 63, rue de la Vallée.

Le Maire de la commune de Clérieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 30-2020 du 11 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire et notamment le louage de choses (point n°5),

Vu la demande de Monsieur LETOCART Bruno, pour la société BL ET CLO, en date du 10 mai 2021 d'installer une terrasse devant son local commercial (Bar Restaurant) situé 63, rue de la Vallée,

**ARRETE**

**Article 1** : La société BL ET CLO, représentée par Monsieur LETOCART Bruno, est autorisé à occuper le domaine public devant son local commercial, Bar Restaurant, situé 63, rue de la Vallée – 26260 CLERIEUX.

**Article 2** : L'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse, dont les caractéristiques seront fixées par arrêté du Maire, est consentie à l'euro symbolique.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Clérieux.

**Article 4** : Le Maire et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Clérieux, le 17 mai 2021

**Le Maire**  
**Fabrice LARUE**

